YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 7-7-2000 et de la publication
le 7-7-2000
Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2000
DELIBERATION N° 2000/06/760

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 1999

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole LAMOTH, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 1999, dressé par M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Député-Maire de la commune d'Yerres,

APRES s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité,

DONNE acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés 1998		469 239,33	251 760,61			217 478,72
opérations de l'exercice	1 823 869,89	3 334 794,57	1 652 166,34	1 424 876,35		1 283 634,69
TOTAUX	1 823 869,89	3 804 033,90	1 903 926,95	1 424 876,35		1 501 113,41
résultats de la clôture		1 980 164,01	479 050,60			1 501 113,41
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		1 980 164,01	479 050,60			1 501 113,41
RESULTATS DEFINITIFS		**1980 164,01**	**479 050,60**			**1 501 113,41**

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

- 7 JUIL. 2000

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Hôtel de Ville
60 rue Charles de Gaulle - 91335 Yerres Cédex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire